



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06 SEPTEMBRE 2021

L'an Deux Mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : 31 août 2021

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Madame Catherine LECLERT représentée par Monsieur Patrice MINET. Monsieur Didier GIMONNET et Monsieur Christophe DIDIER sont arrivés au point des questions diverses.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur GRELLET Jérôme a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 28 juin 2021,
- 2- Renouvellement du contrat informatique Ségilog/Berger-Levrault,
- 3- Remplacement de la chaudière/chauffe-eau du logement communal,
- 4- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 28 juin 2021.

2. 2021/25 – RENOUELEMENT DU CONTRAT INFORMATIQUE SEGILOG/BERGER-LEVRAULT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels pour la gestion de la commune (comptabilité, état-civil, listes électorales...) et de prestations de services pour la mise à jour de ces logiciels arrivent à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de renouveler les contrats entre la Commune de CUIS et la société SEGILOG/BERGER-LEVRAULT pour une durée de 3 ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services relatif à ce renouvellement.
- d'inscrire les dépenses relatives à ces prestations aux budgets des exercices 2021, 2022, 2023 ; compte 651 pour la partie de forfait annuel correspondant à la cession du droit d'utilisation des logiciels et au compte 6156 pour la fraction maintenance.

3. REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE/CHAUFFE-EAU DU LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil de la fuite du chauffe-eau du logement communal au 47 grande rue. 2 entreprises (Martinval et Cochet) ont effectuées des devis pour le remplacement du chauffe-eau et pour le remplacement de la chaudière puisque celle-ci est en fonction depuis 1997. Après discussion, le conseil décide de remplacer uniquement le chauffe-eau et la majorité du conseil choisi le devis de l'entreprise Cochet.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil que les vitres sous l'arrêt bus à côté de la mairie ont été fissurées par des jets de pierre.
- Un projet de convention sera envoyé à la communauté d'Agglo Epernay pour la création, le balisage et l'entretien des chemins de randonnée pédestre labellisés.
- Des couronnes de guirlandes lumineuses seront achetées pour la réparation des illuminations de Noël.
- Des panneaux route non salée/non déneigée seront achetés et installés pour cet hiver.

Fin de séance : 22 h 00.

Fait à Cuis, Le 7 septembre 2021
Le Maire, Patrick BUFFRY

